

District de Gros de Vaud N°CH: 5480 N°VD: 54

**COMMUNE DE DAILLENS**

PGEE - Plan Général d'Evacuation des Eaux

**PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX**

**ZONE VILLAGE**

Echelle : 1:1'500

Format: 126 x 89.1 cm

**29**

Approuvé par la Municipalité dans la séance du : .....

Approuvé par le département de la sécurité et de l'environnement. Lausanne le : .....

Le Syndic      La Secrétaire      Le Chef de département

SCHOFER & NICOLI S.A.  
Bureau d'ingénierie civil et d'écologie d'environnement  
Ch. de Grand Pré 1000 Yverdon  
Tél: 021 819 14 11 Fax: 021 819 14 12  
Email: info@schofer-nicoli.ch

ecoENTREPRISE

**LEGENDE**

**AFFECTATIONS DU TERRITOIRE**

- Limite communale
- Zone du Bourg
- Zone villas
- Zone d'utilité publique
- Zone d'activités
- PPA "Les Montets"
- Zone intermédiaire
- Zone agricole
- Zone forestière (à titre indicatif)

**RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

- Collecteur EC existant / projeté
- Collecteur EU existant / projeté
- Collecteur unitaire existant
- Conduite de refoulement
- Chambre
- Chambre de répartition ou de séparation
- Exutoire / point de rejet avec n°
- Déversoir
- Station de pompage
- Limitation de débit 20 l/s/ha (PPA des Montets)
- Bassins versants unitaires
- Limite des bassins versants

**CONCEPT FUTUR D'EVACUATION DES EAUX**

- LD Limitation de débit
- A Dégradés : assainissement structurel
- S Mise en séparatif du réseau unitaire
- HS Collecteur à mettre hors service
- SC Sous capacité du collecteur : assainissement hydraulique
- R Rétention dans nouveau collecteur
- Limitation de débit de la zone intermédiaire de Praz Giboz

Assainissement structurel

Diamètre actuel      Limitation du débit      En direction de la chambre N° 2005

Nouveau diamètre avec pente actuelle      Débit max. vers la chambre N° 2005

**RACCORDEMENT DES BIENS-FOND**

- Bâtiment au bénéfice d'une autorisation cantonale UHZ (présence d'EU domestique à contrôler)
- Bâtiment hors zone générateur d'EU raccordé à la STEP
- Bâtiment au bénéfice d'une autorisation cantonale UHZ en zone à bâtir (exploitation fosse à purin et raccordement EU à contrôler)
- Bâtiment au bénéfice d'une autorisation cantonale UHZ en zone à bâtir (exploitation fosse à purin à contrôler)
- Bâtiment en zone à bâtir non raccordé à une STEP
- Bâtiment hors zone à contrôler

**Remarques :** les débits Q et les coefficients de déversement Vc mentionnés aux exutoires sont calculés pour un temps de retour T=1an, avec une situation du bâti correspondant à la variante 4 et en tenant compte du concept futur d'évacuation des eaux.

